



### **Le caucus de la CAQ, nous y étions !**

Malgré le froid glacial, le 27 janvier 2026, on est là pour rappeler au gouvernement que les contre-pouvoirs sont les piliers de notre démocratie. Pendant qu'ils trinquent, nous portons la voix sur le terrain. On ne lâche rien !

Un grand merci à **Nathalie Leclerc et Randolph Pursue-Arias** du comité de mobilisation pour leur présence et leur leadership.

Vous aimeriez faire partie du comité de mobilisation ? Il n'est jamais trop tard pour se mobiliser. Écrivez à [jnepton@ssepi.lacsq.org](mailto:jnepton@ssepi.lacsq.org) pour plus d'informations 😊



La saison des REER est à nos portes, êtes-vous prêt ?

Saviez-vous que vous pouviez cotiser au régime enregistré d'épargne-retraite du Fonds de solidarité FTQ directement depuis votre paie du CSSPI ?

Des responsables locaux sont présentement en tournée dans les différents établissements de notre centre de service scolaire afin de partager de l'information sur le Fonds de la solidarité FTQ et faire des inscriptions à celui-ci.

**Nous aimerais connaitre votre intérêt au sujet d'une possible soirée d'information en vidéoconférence qui aurait lieu mardi le 24 février de 19h à 20h au sujet du Fonds de la solidarité FTQ. Pour vous inscrire à la soirée d'information, [cliquez ici](#) et remplissez le formulaire à cet effet avant le 19 février.**

Pour consulter le calendrier des visites des responsables locaux, [cliquez ici](#). Si votre milieu ne figure pas dans cette liste, n'hésitez pas de communiquer avec François Desrochers au [Fdesrochers@ssepi.lacsq.org](mailto:Fdesrochers@ssepi.lacsq.org)

Afin d'avoir plus d'information sur la tournée des établissements et les avantages à cotiser au Fonds de la solidarité FTQ, [cliquez ici](#).



## **SEMAINE DE RELÂCHE DU 2 AU 6 MARS 2026**

### **Pour le personnel de service de garde**

La semaine de relâche se déroulera du 2 mars au 6 mars 2026. Puisqu'il y a une mise à pied temporaire, vous pouvez choisir de prendre cette semaine en vacances ou faire votre demande d'assurance-emploi. Cette démarche concerne les salariés réguliers ou en salaire automatique seulement.

Les éducateurs(trices) en service de garde et les éducateurs(trices) classe principale en service de garde sont en mise à pied.

### **Pour le personnel du secteur administratif et du secteur service direct à l'élève**

Vous êtes tenu de vous présenter au travail. Vos supérieurs ne peuvent pas vous obliger à prendre congé durant cette semaine. Ils ont l'obligation de vous permettre de travailler si c'est votre choix. Si vous voulez vous absenter, plusieurs choix s'offrent à vous : reprise du temps compensatoire, anticiper des vacances, utiliser 2 journées de maladie pour raison personnelle ou vous absenter sans salaire. Vous devez aviser votre direction de vos choix et avoir leur autorisation.

\*\*\*\*\*

**Vous êtes requis au travail durant la semaine de la relâche (secteur jeune et secteur adulte). Au CSSPI, grâce à nos arrangements locaux, vous avez droit à une réduction d'une demi-heure de l'horaire quotidien en fin de journée lors de la semaine de relâche !**

Voici les détails !

Les parties conviennent que cette demi-heure ne peut être reportée si elle n'est pas prise par la ou le salarié(e) et ne peut être ni monnayée ni transférée dans la banque de vacances ;

En cas d'absence pour maladie, vacances ou autres, l'absence sera traitée comme une (1) journée complète de travail, soit 7 heures ;

Lorsque la ou le salarié (e) travaille durant ladite semaine de relâche, elle ou il est rémunéré pour 7 heures, alors que la prestation est de 6 h 30 ;

Les parties conviennent que si la ou le salarié (e) a un horaire à temps partiel, la demi-heure est pro-ratée en fonction de son nombre d'heures;

Les parties conviennent que si la ou le salarié(e) travaille au-delà de l'horaire réduit, elle ou il aura droit à un congé équivalent pouvant être repris ultérieurement après entente avec son supérieur ;

Dans le cas de mésentente, le supérieur immédiat fixe le moment de la reprise de temps.



**Éric Pronovost**  
président FPSS-CSQ  
 Fédération  
du personnel  
de soutien scolaire (CSQ)



**Richard Bergevin**  
président FSE-CSQ  
 FÉDÉRATION  
DES SYNDICATS  
DE L'ENSEIGNEMENT  
csq



**Carolane Desmarais**  
présidente FPPE-CSQ  
 FÉDÉRATION DU PERSONNEL  
PROFESSIONNEL DE L'ÉDUCATION  
DU QUÉBEC (CSQ)

## **Vous avez manqué le Facebook Live ?**

Le 27 janvier, les présidents de la FPSS-CSQ, de la FSE-CSQ et de la FPPE-CSQ se sont réunis pour un échange sur l'avenir de notre réseau.

**Au programme :**

- Analyse des défis actuels vécus par le personnel de soutien, enseignant et professionnel.
- Présentation de pistes de solutions pour améliorer nos milieux de vie et de travail.
- Priorités pour les services aux élèves.

**Visionnez l'intégralité de la rencontre dès maintenant sur le site du FPSS-CSQ en rediffusion ou en version balado toutes les informations sont en actualité sur notre [site internet](#).**



Le mois de septembre est encore loin, mais les préparatifs de notre grande soirée pour souligner la **Semaine nationale du personnel de soutien scolaire du 25 septembre 2026** doivent commencer !

Puisque cet événement est avant tout **votre soirée**, nous voulons qu'elle vous ressemble.

Pour nous aider à créer un moment inoubliable, merci de prendre deux petites minutes pour répondre à ce court sondage. Vos goûts et vos envies sont essentiels pour nous.

**Fin du sondage le 3 février 2026 à 13 h 00**

**Cliquez ici pour le remplir !**



**Le mouvement des personnes  
retraitées CSQ**

## Savais-tu que

L'AREQ (CSQ) est la plus importante association québécoise de personnes retraitées issues des services publics. Elle compte **60 000 membres** venant de l'ensemble des régions du Québec et dans la région de l'île de Montréal environ 5 800 membres.

Les membres de l'AREQ sont issus du secteur de l'éducation, de même que du domaine de la santé et des services sociaux, des communications et du loisir, du milieu communautaire et du monde municipal.

### Mission

L'AREQ a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux, économiques et environnementaux de ses membres et des personnes aînées et de contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste.

Vous avez des questionnements et songez à prendre votre retraite d'ici 5 ans :

**La foire aux questions est disponible ICI.**

**Cliquez ici pour le site internet de l'île de Montréal.**

## Comment être bien informé(e) en tout temps ?

### Clquez sur les liens !

- Abonnez-vous à l'infolettre en utilisant l'adresse courriel que vous préférez.
- Site Internet
- Application MaCSQ : pour iOS / pour Android
- Page Facebook (et non groupe Facebook)
- Suivez les négociations en vous abonnant à l'info négo.
- Politique sur la gouvernance des renseignements SSEPI-CSQ

Courriel envoyé à : EMAIL

Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île  
750 16e avenue  
Pointe-aux-trembles (Québec) | H1B 3M7 | Canada  
514-642-5899 | [d88.ssepi@lacsq.org](mailto:d88.ssepi@lacsq.org)

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)



**Centrale des syndicats  
du Québec**